



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Présentation du Programme

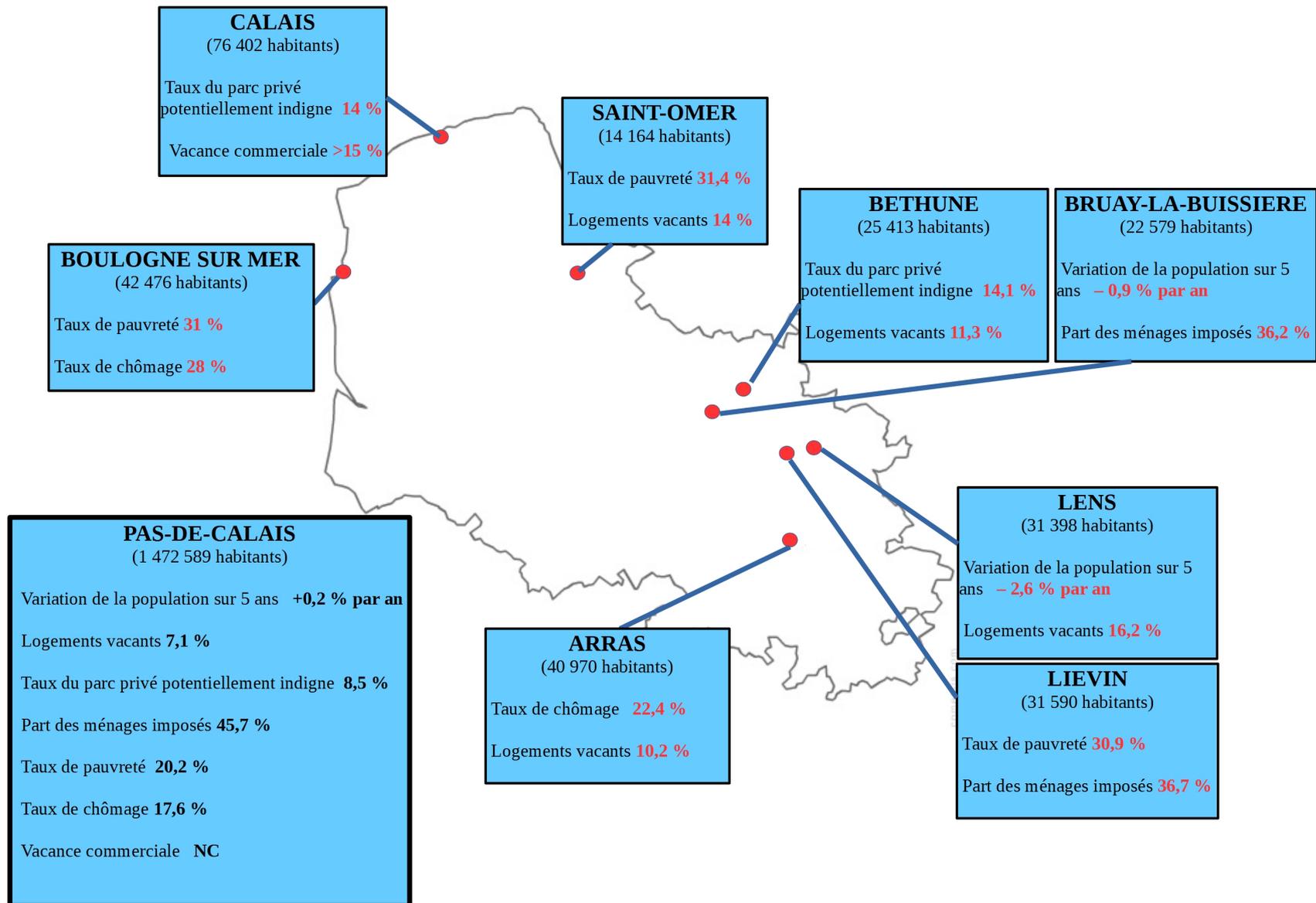


Action
Cœur
de Ville



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS

Les communes lauréates



Méthodologie

Gouvernance des projets

Un programme en 3 phases

- phase de préparation (jusqu'à fin septembre 2018)
- phase d'initialisation (de 1 à 18 mois)
- phase de déploiement (jusqu'au 31 décembre 2022)

Phase de préparation (jusqu'à fin septembre 2018)

- Installer le **comité de projet**
- Désigner le **référent / directeur de projet**
- Constituer le **pré-dossier**
- Élaborer et signer la **convention-cadre pluriannuelle**

1 - Ensemble des **éléments de diagnostics existants** issus des divers documents de planification ou contractuels et classés selon les 5 enjeux obligatoires :

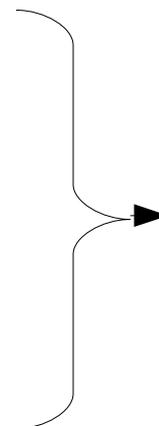
Axe 1	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Axe 4	Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Axe 5	Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

2 - Définition des **besoins d'études supplémentaires** afin de finaliser le diagnostic et les **chiffrer**

3 - Définition du **périmètre d'étude**

4 - Définition du **projet de périmètre d'ORT** (Opération de requalification des Territoires) et propositions de **périmètres d'actions prioritaires** pressentis

5 - Propositions d'**actions matures pour 2018**



Méthodologie

3 périmètres imbriqués pour allier pertinence du projet et focalisation des moyens

Périmètre d'étude

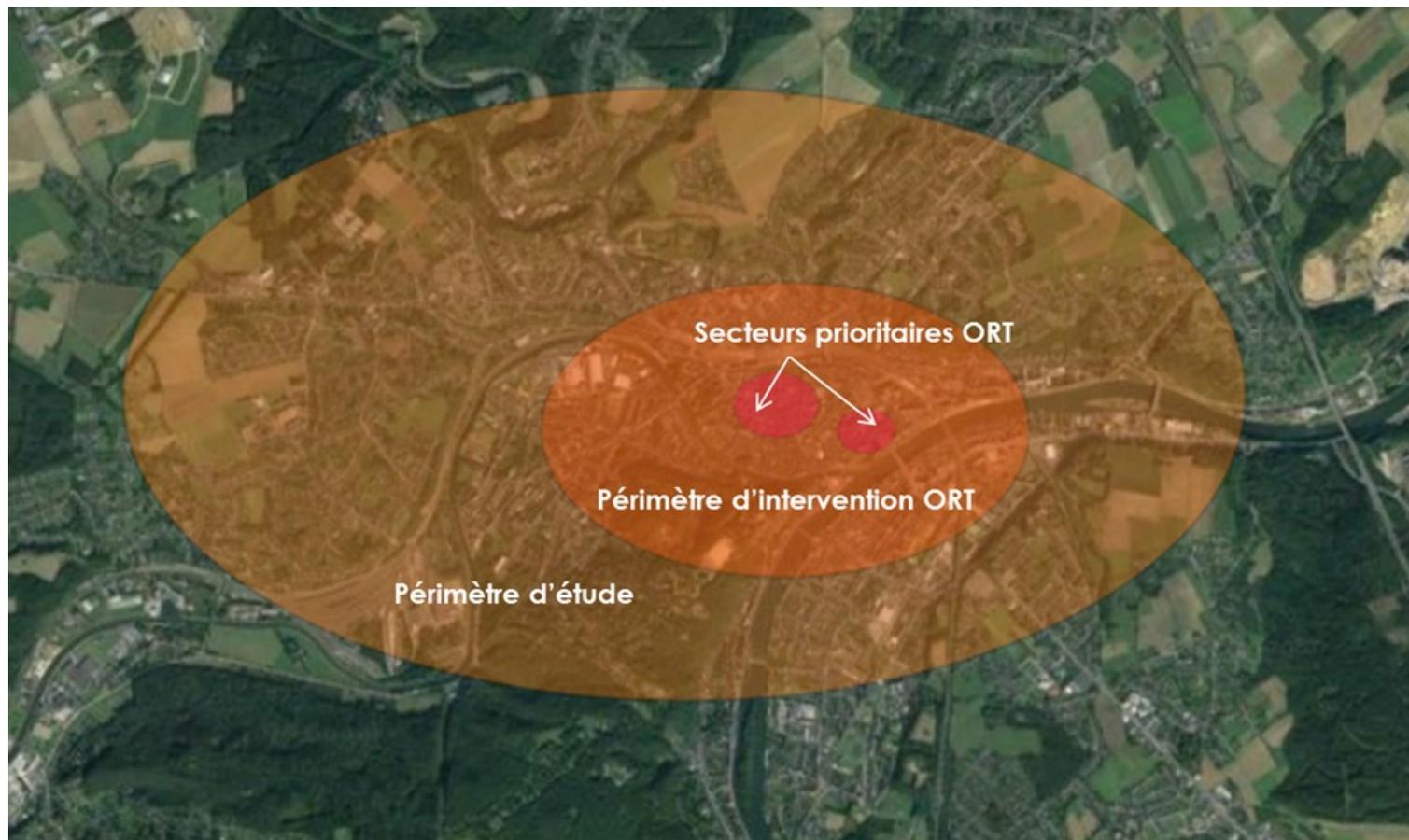
échelle du diagnostic sur laquelle doit être pensée la stratégie territoriale : le **bassin de vie**, et a minima l'EPCI.

Périmètre du projet d'intervention

A minima le centre ville, futur périmètre ORT.

Secteurs d'intervention prioritaires

concentration des moyens et des investissements avec dérogation de certaines règles de droit commun.



Méthodologie

Phase d'initialisation (de 1 à 18 mois)

- **Finalisation du diagnostic** sur les 5 enjeux
- Validation des **périmètres : ORT et actions prioritaires**
- Définition de la **stratégie de revitalisation selon les 5 enjeux, et de son plan d'actions**
- Rédaction d'une **fiche-action par action** cosignée par les financeurs et d'un **Plan de financement** du projet
- Définition d'un **dispositif d'évaluation**
- **Projet d'avenant à la convention**

Méthodologie

Phase de déploiement (jusqu'au 31 décembre 2022)

- Correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention

Méthodologie

La convention-cadre pluriannuelle

Une convention structurée en deux phases

- Convention-cadre initiale (septembre 2018)
- Avenant (après la phase d'initialisation)

Une convention vivante et modulaire

par son contenu :

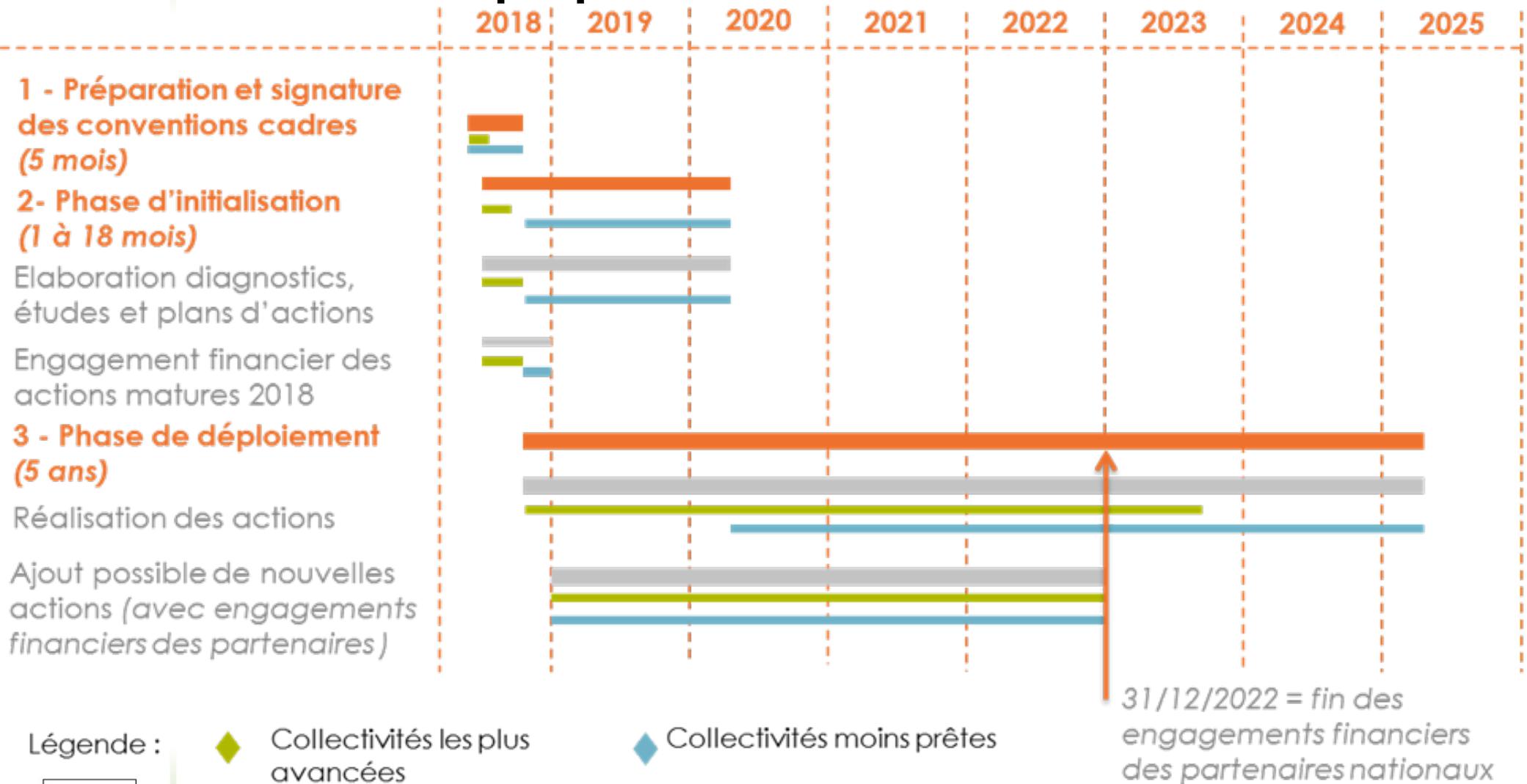
- Signée en septembre 2018
- Complétée par un avenant
- Complétée par les fiches actions ;

par ses signataires : co-signée par :

- la ville centre et l'intercommunalité
- l'État et les partenaires du programme.

Méthodologie

Un calendrier volontariste mais s'adaptant à la diversité de préparation des collectivités



Légende :



Collectivités les plus avancées



Collectivités moins prêtes





La gouvernance des projets



Les principes : subsidiarité et coordination

Un programme qui repose avant tout sur les collectivités mais dont la coordination est en particulier assurée par le référent État départemental

Pilotage local : élabore et met en oeuvre le projet

Comité de projet: valide les orientations et le plan d'action de l'équipe de Projet

Equipe de Projet: établit, coordonne et suit le projet

Pilotage régional : valide les conventions, engage les financements et suit les projets

Comité d'engagement : engage les financements, suit les projets, supervise l'évaluation au niveau régional, lève les points de blocage et facilite la coordination entre partenaires

Pilotage national : Stratégie et communication nationale du programme, sélection des bénéficiaires, suivi et capitalisation

Comité de pilotage : élaboration du programme, sélection des bénéficiaires, évolution et évaluation

Centre de ressources : capitalise les retours d'expérience et les ressources, organise des séminaires et communique

Comité de projet (ou Comité de Pilotage Local)

- Définit la stratégie d'action, valide les documents et suit l'avancement du projet
- Se réunit autant que de besoin en fonction de l'avancement du projet
- Réunit : élus et directeur de projet, Préfet de département ou son représentant et/ou le référent départemental, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (CDC, AL, EPF, ANAH et ANRU)
- Peut inclure tout autre acteur qui lui semble pertinent.

Équipe de projet

- Assure la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet
- Est pilotée par le directeur de projet
- Regroupe les différents acteurs techniques du projet (services municipaux, services déconcentrés de l'État et des partenaires, etc.)
- Pilote les réunions techniques thématiques et prépare les Comités de Projet

Comité de projet (ou Comité de Pilotage Local)

- **Exécutifs de la Ville et de l'intercommunalité**

- **Directeur de Projet « action cœur de ville »** sous l'autorité du bloc communal : pilotage opérationnel

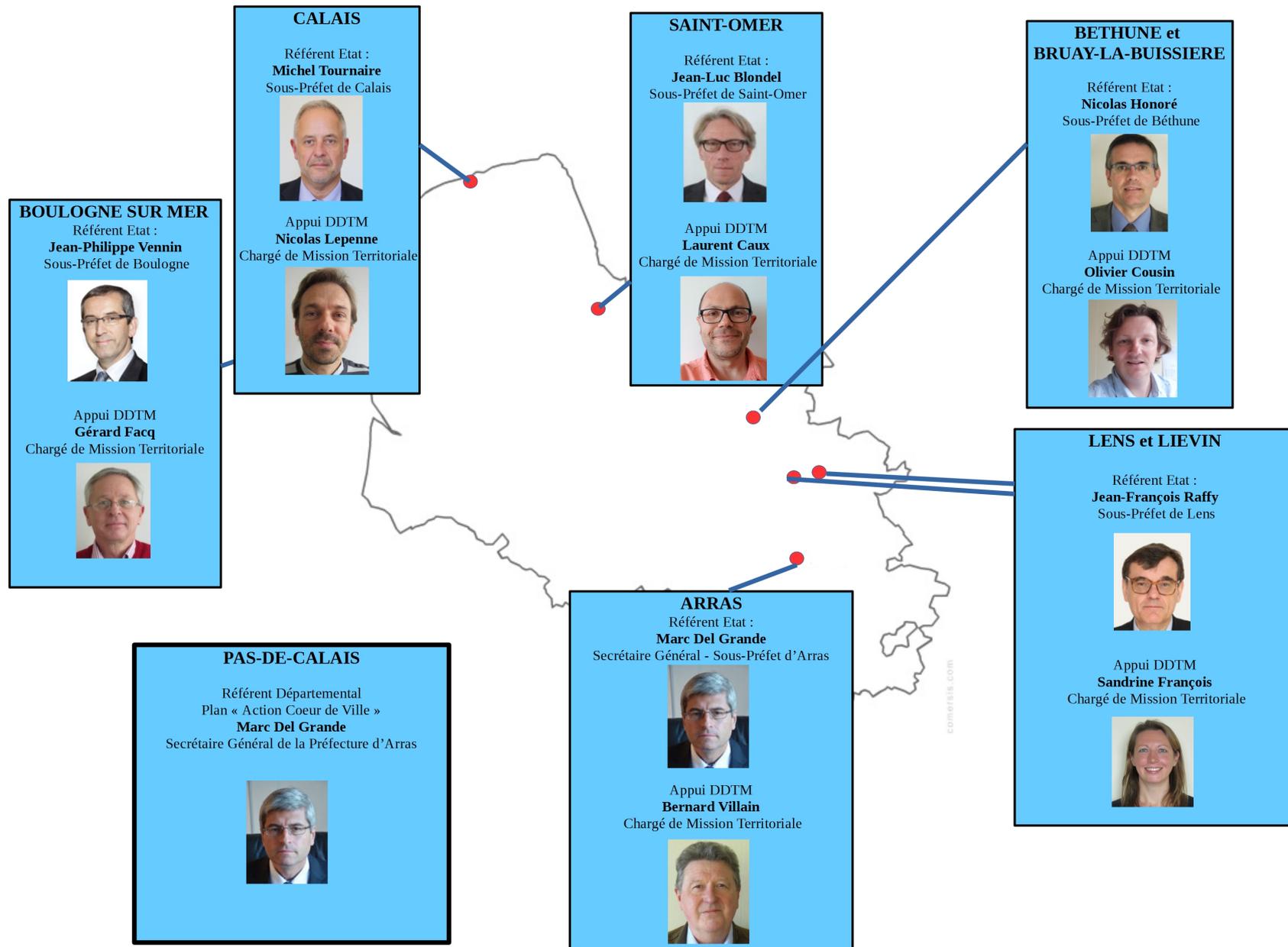
- **Préfet de département, son référent « cœur de ville », les Sous-Préfets et les différents services déconcentrés** : représentants de l'État

- Représentants locaux des partenaires nationaux : **Action Logement, CDC, ANAH et ANRU**

- Représentants des **Conseils départementaux et régionaux** : implication et participation aux Comités à leur demande

- Les **agences, chambres, établissements publics** (EPF notamment), **acteurs privés, bailleurs et associations** : implication diverse dans le projet et invitation en fonction de leur intervention au comité

- **Conseils de développement, instances de la société civile** : porte-paroles de la population et des associations



L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires.

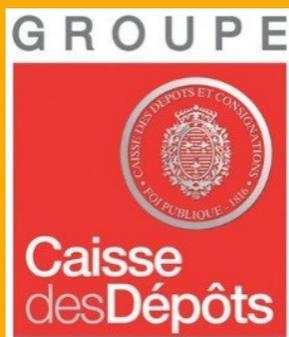
A l'échelle nationale, plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont :

- 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts,
- 1,5 Md€ d'Action Logement
- 1,2 Md€ de l'Anah.

Financements mobilisables

Modalités d'intervention des partenaires

Modalités d'intervention des partenaires



Financements mobilisables

Nom du financeur

- Cible(s) des financements possibles
- Modalités de mobilisation
- Contact